Tests ADN: Nouvelle exigence de la SCS

Concerne: tous les éleveurs et les propriétaires de mâles reproducteurs!

Les tests ADN prennent toujours plus d'importance dans le milieu canin. De nos jours, différentes méthodes de tests se sont développées afin de répondre à différents besoins. Voici quelques catégories de tests qui font l'objet de discussion au sein du groupe ADN du CSCN :

- a) Test ADN pour établir le profil d'un chien
- b) Test ADN pour déterminer les maladies génétiques d'un chien
- c) Test ADN pour déterminer la/les race(s) qui composent un chien
- d) Test ADN pour mesurer la diversité génétique du chien et/ou son indice de consanguinité

La thématique des tests ADN a revêtu une nouvelle importance en ce début 2024, puisque la SCS a informé les clubs de race qu'un vote aurait lieu à son assemblée des délégués du 24 avril 2024 sur l'obligation d'effectuer un test ADN pour déterminer le profil ADN de tous les chiens sélectionnés à partir du 01.07.2024.

L'assemblée des délégués a approuvé cette nouvelle exigence d'élevage!

Informations pratiques:

Pour tous les chiens utilisés pour l'élevage, le dépôt du profil ADN auprès du secrétariat du Livre des Origines de la SCS sera obligatoire à partir du 1er juillet 2024. La systématique et l'utilisation des profils d'ADN sont régies par un **règlement séparé** qui est à trouver sur le site web de la SCS : https://www.skg.ch/wp-content/uploads/2024/05/Reglement-DNA-Profile fr ch.pdf

Seuls les prélèvements sanguins sont acceptés comme échantillons pour la preuve de l'identité (profil ADN). Les prises de sang doivent être effectuées par un vétérinaire. Le CSCN recommande à ses éleveurs d'utiliser le **profil ISAG 2020** pour leurs chiens, selon la méthode la plus moderne pour l'établissement d'un profil ADN (et non pas ISAG 2006, les profils des deux différentes méthodes n'étant pas compatibles pour une éventuelle comparaison de filiation). Les éleveurs sont libres de choisir le laboratoire, qui devra être accrédité/certifié. La SCS recommande le laboratoire « Laboklin ». Tous les membres de la SCS paieront le prix spécial de CHF 48.99 (TVA en sus) pour l'établissement du profil ADN. Le formulaire de commande de ce laboratoire (à remplir et à transmettre au vétérinaire) est également disponible sur le site web de la SCS: https://www.skg.ch/wp-content/uploads/2024/05/Antrag-SKG SCS-04 2024 FR.pdf

Pour les étalons provenant de l'étranger, il est de la responsabilité de l'éleveur de fournir un profil conforme au règlement via le certificat de saillie.

Pour les chiens sélectionnés avant le 1^{er} juillet 2024, le dépôt d'un profil ADN n'est pas obligatoire.

Vous trouverez désormais s'autres informations générales sur les examens préventifs sur le site Internet de la SCS, sur une page spécifique : https://www.skg.ch/fr/elevage/eleveurs-eleveuses-scs/examens-de-depistage/